Université Rennes 2

S'inscrire en doctorat

Le doctorat est préparé dans une école doctorale accréditée, au sein d’une unité de recherche reconnue à la suite d’une évaluation nationale.

Le doctorat est réalisé sous la responsabilité d’une directrice ou un directeur de thèse rattaché à une école doctorale accréditée, ou dans le cadre d’une co-direction. L’inscription au doctorat est prononcée par la cheffe ou le chef d’établissement sur proposition de la directrice ou le du directeur de l’école doctorale, après avis de la directrice ou du directeur de thèse et de la directrice ou du directeur de l’unité de recherche. Elle vaut admission aux formations dispensées par l’école doctorale. L’inscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire.

Pour une inscription en doctorat, la candidate ou le candidat doit être :

- titulaire d’un diplôme national de master ou d’un autre diplôme conférant le grade de master,
- avoir un projet de recherche qui s’inscrit dans les axes thématiques de l’une des unités de recherche rattachées à l’école doctorale. Ce projet doit être cohérent avec la formation initiale. L’accord préalable d’une directrice ou d'un directeur de thèse prêt à encadrer le travail, et celui du directeur du laboratoire dont ce dernier est membre, sont nécessaires.

Durant la préparation de sa thèse, la doctorante ou le doctorant est pleinement intégré à l’unité de recherche.

Fichiers associés
Le livret du DoctoratPublié le 5 novembre 2026